

# L'ÉGALITÉ TRAHIE

L'IMPACT DES CONTRÔLES AU FACIÈS



OPEN SOCIETY  
JUSTICE INITIATIVE

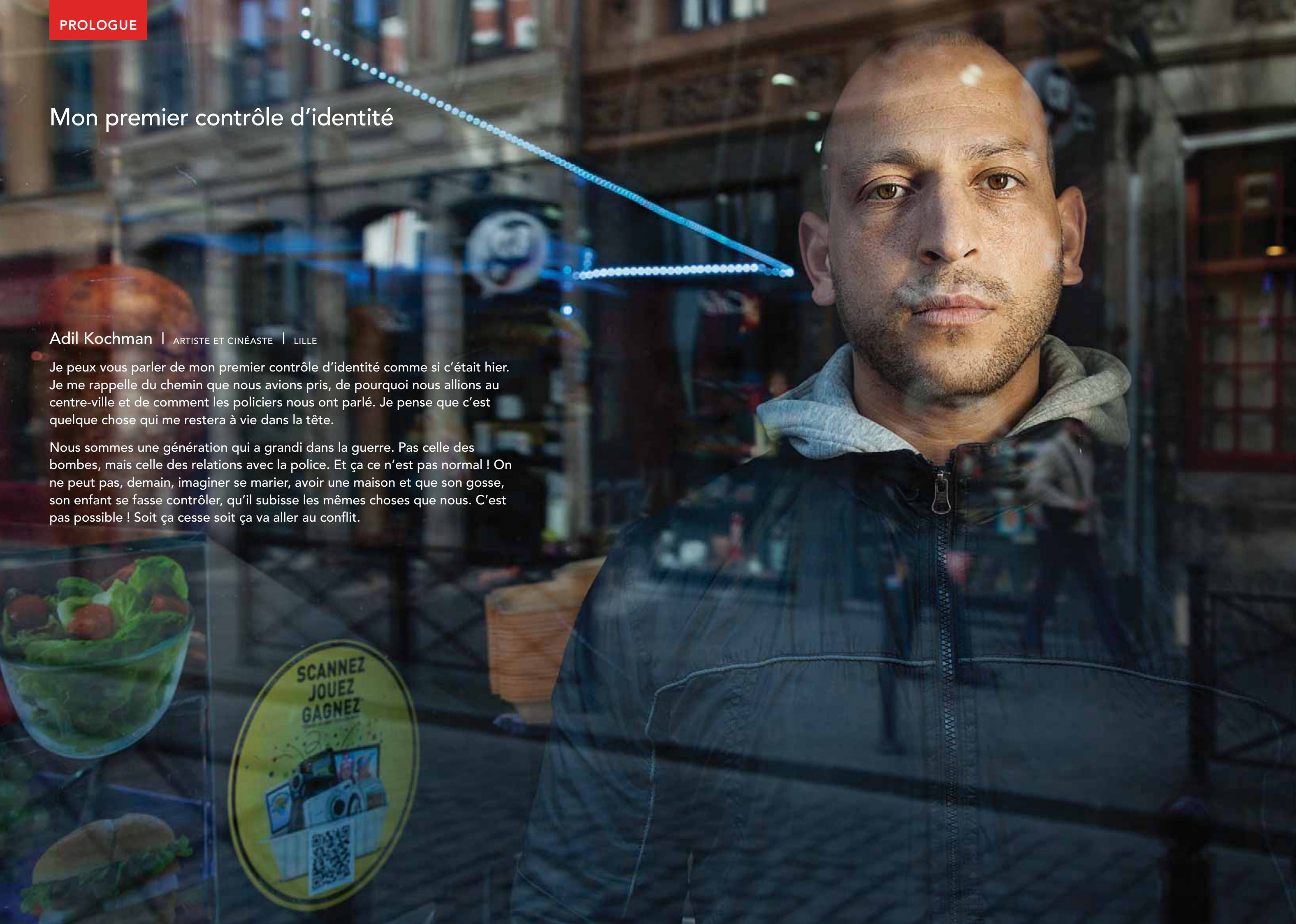


## Mon premier contrôle d'identité

Adil Kochman | ARTISTE ET CINÉASTE | LILLE

Je peux vous parler de mon premier contrôle d'identité comme si c'était hier. Je me rappelle du chemin que nous avons pris, de pourquoi nous allions au centre-ville et de comment les policiers nous ont parlé. Je pense que c'est quelque chose qui me restera à vie dans la tête.

Nous sommes une génération qui a grandi dans la guerre. Pas celle des bombes, mais celle des relations avec la police. Et ça ce n'est pas normal ! On ne peut pas, demain, imaginer se marier, avoir une maison et que son gosse, son enfant se fasse contrôler, qu'il subisse les mêmes choses que nous. C'est pas possible ! Soit ça cesse soit ça va aller au conflit.







## Achille Ndari

COMÉDIEN ET HUMORISTE | DIJON

Ma première expérience de contrôle ? J'étais en première année de faculté de droit. Une fois arrivé chez moi, j'ai couru dans ma chambre, je me suis mis sur mon lit et j'ai pleuré à chaudes larmes. Sans pouvoir m'arrêter. Sans vraiment comprendre pourquoi. Après, j'ai eu une grosse période de doute. Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas adéquation entre ce que j'apprenais en cours et la réalité.

J'ai toujours dit à ma famille que pour moi la couleur de peau n'existait pas. Qu'elle n'existait que pour ceux qui voulaient la voir. C'est d'ailleurs comme ça que mon père m'a élevé. Mais ce jour-là j'ai réalisé que j'avais quelque chose de différent. Je crois qu'à ce moment là ma foi dans mon identité de Dijonnais, dans ma qualité de citoyen français s'est évaporée.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Ces mots, par lesquels s'ouvre la Constitution de la France, définissent les valeurs essentielles qui fondent la République : celles d'un contrat social entre les citoyens, reposant sur la liberté et l'égalité. Pourtant, dans leur vie de tous les jours, de plus en plus de citoyens voient cet idéal se dérober lorsque des policiers contrôlent, interrogent ou fouillent certains individus en raison non de leurs actes, mais de leur apparence : c'est ce que l'on appelle le profilage ethnique, ou contrôle au faciès.

Une étude, menée conjointement en 2009 par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Open Society Justice Initiative sur cinq lieux répartis entre les gares parisiennes et leurs abords immédiats, a produit les premières données quantitatives sur ce phénomène. Celles-ci révèlent l'ampleur du problème. En effet, les individus perçus comme « noirs » subissaient des contrôles de police à une fréquence six fois plus élevée que ceux dont l'apparence était blanche. Les individus qui semblaient « arabes », quant à eux, étaient contrôlés en moyenne huit fois plus fréquemment que les blancs.

En 2011, une enquête de l'Union européenne montrait que, parmi les personnes issues de minorités résidant en France, 25% signalaient avoir subi un contrôle policier au cours des deux années écoulées, contre seulement 10% des individus appartenant à la population majoritaire.

De même, une étude conduite en 2010 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) mettait en évidence que la fréquence des contrôles d'identité ou des contrôles routiers visant les personnes originaires d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne sur le territoire français représentait, à l'échelle européenne, l'un des taux les plus élevés de contrôles affectant les minorités.

Toutes les études convergent donc vers le même constat : en France, les personnes issues des « minorités visibles » sont contrôlées bien plus fréquemment que leurs homologues blancs.

Le présent rapport dévoile l'impact de cette discrimination, et les conséquences qui en découlent pour les individus, pour leurs réseaux sociaux, mais aussi pour la police elle-même et pour la sécurité du public. Pour ce faire, il aborde la situation sous l'angle des témoignages et de l'histoire personnelle de ceux pour qui les contrôles policiers et les fouilles arbitraires, sur la seule base de leur apparence physique, font partie de la vie quotidienne. Ces expériences individuelles sont cependant le reflet d'une réalité bien plus large.

**Le profilage ethnique, ou contrôle au faciès, se définit comme le recours par les forces de l'ordre, pour appuyer leurs décisions et tenter de déterminer quels individus sont susceptibles d'être (ou d'avoir été) impliqués dans des activités criminelles, à des généralisations fondées sur l'appartenance ethnique, la race, la religion ou l'origine nationale supposée des individus, plutôt qu'à des soupçons raisonnables, des indices objectifs ou des critères liés au comportement des personnes concernées.**



Les amples prérogatives accordées aux policiers par les lois françaises laissent aux agents une grande marge de manœuvre pour choisir quelles personnes contrôler, et quelle attitude adopter à leur égard.

UNE POLICE QUI A LES MAINS LIBRES ET N'A PAS DE COMPTES À RENDRE :

## RECETTE POUR UNE DISCRIMINATION ASSURÉE

Dans l'état actuel du droit français, quatre normes juridiques distinctes autorisent le recours aux contrôles d'identités. Une seule d'entre elles astreint les agents à faire état de soupçons spécifiques pesant sur l'individu contrôlé. Dans ce dernier cas de figure, les agents sont autorisés à effectuer un contrôle dès lors qu'ils disposent d'une ou de plusieurs raisons de soupçonner, en fonction du comportement d'un individu particulier, que celui-ci a commis, tenté de commettre ou s'appête à commettre un délit.

Mais les trois autres dispositions des lois existantes permettent aux policiers d'effectuer des contrôles indépendamment de tout critère comportemental, et sans avoir à justifier leur choix de contrôler tel individu plutôt qu'un autre. Ils ont le droit d'effectuer des contrôles à des fins de « prévention des atteintes à l'ordre public », ainsi que dans les zones de transport international (gares ferroviaires et routières, aéroports, etc.), sans que ces contrôles ne se fondent sur le comportement suspect d'un individu. Les procureurs peuvent également désigner des secteurs dans lesquels, pour une période de temps déterminée, les policiers peuvent effectuer des contrôles d'identité, là aussi indépendamment du comportement des individus visés.

Ces règlementations floues et permissives sont la porte ouverte aux contrôles d'identité discriminatoires.

En outre, aucune disposition juridique écrite n'encadre les conditions dans lesquelles palpations et fouilles corporelles peuvent être effectuées. Les policiers n'ont pas à se justifier de ces contrôles plus intrusifs auprès des individus qui les subissent.

De ce fait, les individus concernés n'ont le plus souvent pas la moindre idée des raisons pour lesquelles ce contrôle est tombé sur eux, et il leur est donc difficile, sinon impossible, d'en rendre redevables les agents responsables, ou bien leurs supérieurs. Si certains contrôles donnent lieu à une saisie dans les fichiers internes de la police (c'est le cas, par exemple, lorsque les pièces présentées par la personne contrôlée font l'objet d'une vérification dans les bases de données officielles, ou, systématiquement, lorsque le contrôle donne lieu à des suites administratives et judiciaires, telles qu'une amende ou une arrestation), la plupart

ne sont consignés nulle part. D'une façon générale, l'enregistrement des contrôles reste partiel, et non accessible à une évaluation externe.

Ainsi, un grand nombre de contrôles policiers ne laissent pas la moindre trace. Il est alors quasiment impossible pour les personnes contrôlées de prouver que le contrôle a bien eu lieu, sans même parler d'obtenir réparation lorsque l'exercice de leurs droits fondamentaux en a été entravé. En l'absence de données fiables, la hiérarchie policière n'a aucun moyen de s'assurer que la pratique des contrôles respecte, à la lettre comme dans son esprit, la loi en vigueur, ni de vérifier l'efficacité de cette stratégie en termes de maintien de l'ordre. Elle est également impuissante à mettre en place, face à des manquements manifestes, les réponses et réformes nécessaires. Dans le cadre d'une bonne gestion du travail de la police, il est pourtant essentiel d'assurer un suivi régulier du fonctionnement des services et du recours aux prérogatives policières, afin de mobiliser les ressources de l'institution de manière efficace. L'absence de responsabilités claires a donc de lourdes conséquences.

Tout un chacun reste profondément attaché à bénéficier d'un traitement juste et équitable. Lorsque les individus font l'expérience d'un maintien de l'ordre qui leur paraît équilibré, leur confiance dans l'institution s'en trouve renforcée, et ils se rangent davantage du côté de la loi, parce qu'ils se sentent partie prenante dans le système de valeurs que reflète un travail de police juste et efficace. En revanche, lorsque les activités policières sont perçues comme injustes et biaisées, les gens n'ont plus confiance dans la police, qui perd toute légitimité à leurs yeux. La population n'apporte plus son soutien aux policiers, et devient peu encline à coopérer avec eux, ce qui peut avoir de graves conséquences en termes d'ordre public.





## Yannick Danio

MAJOR DE POLICE, SECRÉTAIRE NATIONAL DU SYNDICAT  
UNITÉ POLICE | PARIS

Une police qui a la population contre elle ne peut pas fonctionner. Ce n'est pas possible. Les contrôles à répétition sont contreproductifs. Nous, policiers, nous le disons, les spécialistes, les universitaires, ces personnes qui nous observent le disent. Ça n'a ni queue ni tête ! Nous avons besoin de renverser la vapeur pour ne permettre que des contrôles d'identité justifiés au lieu d'en faire à la pelle. La police nationale a besoin de travailler avec les citoyens et pas contre eux. Sinon c'est le monde à l'envers.



## L'IMPACT DES CONTRÔLES AU FACIÈS : POINTER DES CITOYENS DE SECONDE ZONE

**Croire dans l'idéal républicain** d'un traitement équitable, c'est croire en un système de valeurs partagées. Les policiers, s'ils n'incarnent pas ces valeurs à travers chacune de leurs actions, en soulignent alors les limites. En France, la Commission nationale consultative pour les droits de l'homme relevait en 2010 que :

*« Dans un pays comme la France, qui a [...] érigé la carte nationale d'identité comme symbole fort de l'appartenance à la communauté nationale, le contrôle d'identité [...] mobilise le sentiment d'appartenance, la légitimité d'appartenance à la communauté nationale, et ce de manière publique puisque le contrôle est effectué devant les passants. »<sup>1</sup>*

Les contrôles d'identité discriminatoires dessinent clairement, pour la personne visée comme pour les passants, les contours d'un ordre social prédominant, qui intègre pleinement les uns et exclut les autres. Par conséquent, des pans entiers de la population ont le sentiment que, quoi qu'ils fassent, ils demeureront toujours des citoyens de seconde classe, pour la simple raison qu'ils n'ont « pas l'air français ».



## L'EXPÉRIENCE DE TOUTE UNE GÉNÉRATION : APPRENDRE AUX ENFANTS À VIVRE AVEC LA DISCRIMINATION

**Les citoyens français de deuxième ou troisième génération** vivent particulièrement mal les contrôles d'identité. Tout leur vécu est français, comme leur nationalité, mais les actions de la police leur font clairement comprendre qu'ils ne sont pas « véritablement » français. Le message est particulièrement tranché lorsque des jeunes issus de minorités visibles se trouvent avec des amis français blancs, et que la police les contrôle sans se préoccuper de leurs camarades, alors même qu'ils ont grandi ensemble, qu'ils sont au même endroit, et qu'ils font la même chose au moment des faits.

De nombreux parents d'enfants ciblés pour leur couleur de peau se sentent ainsi obligés de préparer leur progéniture à l'inévitable premier contrôle d'identité, et de leur apprendre comment bien réagir. Le sociologue français Didier Fassin évoque à ce sujet ce qu'il nomme « une forme très particulière d'éducation civique » pour ses enfants – une conversation qui sonnera tristement familière pour bien des familles françaises issues des minorités visibles :

*« [J']avais jugé bon de commencer avec mon fils et son ami une éducation civique un peu particulière, en leur expliquant – non sans un profond embarras – que, dans la France actuelle, leur couleur de peau les exposait à de fréquents contrôles d'identité et que, s'ils étaient confrontés à ce type de situation, ils devaient demeurer irréprochablement impassibles, quelle que soit la manière dont les policiers les traiteraient. Je ne faisais d'ailleurs pas preuve là d'une grande originalité : j'apprenais en effet plus tard que les parents de la cité HLM voisine tenaient les mêmes propos à leurs fils. Devoir apprendre à ses enfants la banalité de la discrimination et la docilité face à l'injustice : on ne saurait s'interroger trop sérieusement sur ce que signifie, dans une démocratie, une telle concession obligée à l'état de droit. »<sup>2</sup>*

**Adjdi Ahoudian** | ÉLU MUNICIPAL | PARIS

Adjdi met en contraste l'enthousiasme qu'il a ressenti lorsqu'il a reçu la carte officialisant sa nouvelle fonction avec sa désillusion lorsqu'il a malgré tout été la cible d'un contrôle d'identité :

*Vous vous dites : « cette carte d' élu est le signe de mon appartenance entière à la République Française ». Et puis, pouf. Quand arrive ce moment d'un contrôle d'identité discriminatoire, il y a soudainement un vieux souvenir qui resurgit. On se rend compte qu'on appartient à la République, qu'on y vit, mais qu'on n'est pas un citoyen à part entière, plutôt un citoyen entièrement à part. Quand on subit ce type de contrôle, c'est comme si on vous rappelait en permanence, à travers votre faciès, votre couleur de peau, que finalement vous n'êtes pas vraiment d'ici. Même quand vous êtes un élu de la République.*



**Morad Aggoun** | ÉLU MUNICIPAL ET PÈRE DE QUATRE ENFANTS | VAULX-EN-VELIN

Eh bien nous, à cause des contrôles, à 20 ans on pensait déjà comme si on avait 40 ans ; moi, voilà, c'est ce que je leur reproche, et je ne veux pas que ça donne la même chose avec mon fils. Je veux que mon fils ait le temps de son insouciance, qu'il ait ce temps comme tous les gamins de cet âge qui ne s'en font pas, qui sont plein de rêves. Nous, tout petits déjà, ils nous ont bridés dans nos rêves. Sauf que moi, je veux que mon fils fasse le tour du monde. Je ne veux pas qu'il soit enfermé dans son esprit à cause de contrôles qui lui font croire qu'en dehors de sa petite cité, il n'y a pas de vie pour lui.

## DES PRATIQUES QUI ENTRETIENNENT LES STÉRÉOTYPES ET RUINENT DES VIES SUR LEUR PASSAGE

**Lorsque des concitoyens voient la police contrôler** sans arrêt les membres des minorités visibles, ils en viennent souvent à penser que les policiers doivent avoir de bonnes raisons pour cela, et que tous ces individus doivent être délinquants ou dangereux. On entretient ainsi les stéréotypes discriminatoires qui mènent à la stigmatisation de groupes entiers, et alimentent le racisme et la xénophobie. En effet, si la police elle-même considère les minorités comme suspectes, pourquoi les employeurs, les propriétaires, les cafetiers ou les commerçants devraient-ils s'en priver ?

Face à des contrôles discriminatoires à répétition, les personnes concernées en viennent à



adapter leur mode de vie en conséquence. Elles peuvent ainsi choisir, par exemple, d'emprunter un long détour pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études, en contournant les endroits où ces contrôles sont fréquents. Beaucoup confient qu'ils restreignent volontairement les lieux et les heures où ils vont faire leurs courses, ou qu'à la vue des policiers ils font systématiquement demi-tour pour les éviter. Les retards causés par les contrôles d'identité peuvent coûter à certains leur emploi, leur faire perdre une opportunité professionnelle, manquer un rendez-vous ou rater un examen.

**Ruddy Moradel** | PRODUCTEUR ET ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS | VAULX-EN-VELIN

A cette époque-là, je travaillais dans une usine. Et le contrôle a duré une demie heure, pour rien. Quand je leur ai fait comprendre que j'allais être en retard au boulot, et qu'ils me retenaient pour rien du tout, qu'ils me faisaient perdre mon temps, et qu'à la limite si je devais arriver en retard, ils devraient au moins me faire un mot pour l'expliquer... Ils m'ont dit : « Votre boulot n'a qu'à appeler le commissariat ». Après, quand j'ai dit à mon patron que j'avais été contrôlé par les flics, il ne m'a pas cru. Du coup, parce que je suis arrivé avec 20-25 minutes de retard, ma mission a été écourtée.





### Omer Mas Capitolin | ÉLU MUNICIPAL | PARIS

Quand on se fait contrôler sur la voie publique, contre un rideau de fer, devant les passants, ça renvoie quand même à une image qui n'est franchement pas agréable. On se dit, mais qu'est-ce que pensent les gens, est-ce qu'ils sont en train de se dire que j'ai vraiment commis un délit, que j'ai vraiment fait quelque chose d'illégal ? Surtout quand ça se passe dans le quartier où je travaille. Le pire, je dirais, c'est l'incidence que ça a après coup sur l'être humain. J'ai un exemple concret, quelque chose que je trouve particulièrement violent : quand on marche dans la rue et que la personne que l'on croise change son sac de côté, c'est très transparent... Maintenant, je fais attention à ne pas faire mes courses le samedi par exemple, on a tendance à se faire suivre systématiquement dans les magasins, à y subir une double vérification.

## LA GÊNE ET L'HUMILIATION

**Le profilage ethnique commence d'ordinaire par un contrôle d'identité**, généralement effectué en public, et souvent d'une façon très visible. Les personnes contrôlées par la police ont une conscience aiguë du fait que les passants les observent, et elles en ressentent une profonde gêne. Elles craignent que les observateurs extérieurs puissent penser qu'il s'agit de criminels ou de fauteurs de troubles. L'embarras redouble lorsque les passants se trouvent être des employeurs, des professeurs, des voisins, des membres de la famille ou des amis. Il peut s'agir d'une expérience profondément humiliante, d'un véritable traumatisme.

Les contrôles d'identité débouchent souvent sur une palpation ou une fouille au corps, au cours de laquelle les individus sont contraints de rester debout, bras et jambes écartés, à la vue de tous, pendant que les policiers les tâtent de la tête aux pieds. Il est fréquent, également, que les agents fouillent et touchent leurs parties génitales, en public. Les personnes avec lesquelles nous sommes entretenus sont souvent réticentes à évoquer cette expérience, qu'elles vivent comme une forme d'atteinte à leur intégrité sexuelle. Pourtant, de telles expériences sont devenues si courantes que les jeunes ont forgé un terme (« le triangle ») pour désigner ces palpations à l'entrejambe et aux parties génitales.

### Saïd Kebbouche | RESPONSABLE ASSOCIATIF ET PÈRE DE QUATRE ENFANTS | VAULX-EN-VELIN

C'est humiliant de se sentir contrôlé comme ça, là, comme si on avait fait quelque chose de mal. La seule chose de mal qu'on puisse faire, pourtant, c'est de se trouver là.

Quand on n'a pas vécu cela, on ne peut pas imaginer ce que c'est comme humiliation, ni qu'à force d'être humilié on en arrive à avoir des sortes de douleurs psychosomatiques. C'est vrai, on en a mal. Cette humiliation est tellement forte que cela blesse, même quand on n'est pas présent, simplement quand on sait que quelqu'un est en train de se faire contrôler. C'est tellement intime.





**Hicham Kochman** (nom de scène : « Axiom »)

ARTISTE, COMPOSITEUR ET AUTEUR | LILLE

Les gens qui ne vivent pas ce harcèlement, en vérité, ils ne comprennent pas de quoi on parle... Ils ne savent pas ce que ça provoque en nous, ce que ça fait naître en termes de sentiment, d'être pointé du doigt, comme si on était de seconde zone, de troisième zone. Vous n'êtes rien, taisez-vous. Ils vous font comprendre que vous n'êtes rien, personne, voilà... C'est quand même d'une humiliation permanente, quotidienne, que l'on parle. Ils sont armés, je le rappelle, c'est un danger de tous les jours. On vous insulte quotidiennement...



## LA PEUR ET LES PROVOCATIONS

**L'intensification des tensions et l'hostilité vécues lors des contrôles d'identité** jettent de l'huile sur le feu, accentuent la méfiance et répandent la peur au sein des communautés en France. Des sociologues français se sont penchés sur la transmission orale d'histoires relatives à des pratiques policières injustes, et sur la façon dont ces anecdotes influencent les attitudes envers la police.<sup>3</sup> Les chercheurs relèvent que « cette peur est particulièrement forte parmi les jeunes des quartiers qui sont confrontés de façon répétée aux contrôles d'identité, aux provocations verbales [...] et aux humiliations ».<sup>4</sup>



**Youssouf Boubaker** | ÉTUDIANT EN SCIENCES POLITIQUES | LYON

J'ai envie de dire qu'à présent, j'ai tout le temps cette réaction. Ce sentiment de « peur », je mets des guillemets parce que c'est une crainte particulière, je l'ai à chaque fois que je croise un policier. À chacun de mes déplacements, je croise les doigts et j'espère ne pas être contrôlé.



Les individus interrogés pour ce rapport, tout comme ceux qui ont pris part en 2011-2012 à une série d'assemblées publiques réunissant policiers et membres des communautés, s'accordent avec les chercheurs et les universitaires pour décrire des relations tendues et empreintes de méfiance entre la police et les communautés en France. Il n'est plus rare, dans certaines zones du pays, d'entendre les gens évoquer leur crainte de la police, et l'éventail de problèmes que cette situation entraîne.

La peur et l'hostilité réciproques, du côté des minorités comme de celui des policiers, augmentent le risque de voir les interactions tourner au conflit. Cette tendance est mise en évidence, d'une manière très troublante, par la fréquence des accusations d'« insultes » et de « rébellion »<sup>5</sup> portées par les policiers à l'encontre des personnes contrôlées, parfois en représailles d'une attitude perçue par eux comme hostile.

Certains faits laissent d'ailleurs penser qu'il arrive aux policiers d'adopter une approche délibérément agressive lors contrôles, dans le but peut-être de provoquer une réaction propre à entraîner une éventuelle inculpation. Ainsi le criminologue Fabien Jobard a-t-il décrit comment, au cours

d'une enquête qui l'avait amené à prendre place, en observateur, dans les voitures de patrouille, il a pu voir un policier regretter ouvertement qu'un individu n'ait pas réagi de façon agressive à un contrôle, bien que l'agent se soit efforcé de provoquer une telle réaction en le bousculant avec insistance au niveau de la poitrine.<sup>6</sup> Les jeunes rapportent également être traités de « sale arabe » ou de « sale noir », et fréquemment tutoyés par les agents (une familiarité que le nouveau code d'éthique de la police devrait expressément interdire).<sup>7</sup>

Ces dynamiques, mises en évidence et documentées par les universitaires et les associations de défense des droits de l'homme, ne sont pas niées par les organismes officiels d'encadrement et de surveillance de la police. Il y a déjà presque dix ans, l'Inspection générale de la police nationale avait ainsi constaté chez les policiers une tendance à recourir « parfois de manière trop systématique aux procédures d'outrage et de rébellion ».<sup>8</sup> En 2007, l'organisme qui contrôle le travail de la police signalait que les agents continuaient de lancer ces procédures de manière systématique.<sup>9</sup> Deux ans plus tard, en 2009, Amnesty International concluait que cette tendance se poursuivait, et les indices empiriques suggèrent que la situation n'a guère évolué à ce jour.

Or, ces accusations d'« outrage » ou de « rébellion » n'ont rien de léger : le délit d'outrage est puni d'une peine pouvant aller jusqu'à six mois de prison et 7 500 euros d'amende ; quant à celui de rébellion, il peut aboutir à un an d'emprisonnement et une amende de 15 000 euros.<sup>10</sup>

Ces inculpations résultent du contrôle lui-même, et non d'un comportement délictueux antérieur ; pour autant, l'individu concerné peut ainsi se retrouver avec une condamnation portée à son casier judiciaire. Comme les contrôles frappent de façon disproportionnée les individus issus de minorités visibles, ceux-ci courent donc de fait davantage de risques d'être interpellés dans ce genre de circonstances. Sans les contrôles, ces arrestations n'auraient pas lieu d'être.

## Lyes Kaouah

ÉTUDIANT EN ART DRAMATIQUE | VAULX-EN-VELIN

Nous, quand on marche en ville et qu'on voit des flics, on se sent en insécurité. Il y a pourtant des gens qui grâce à la présence policière se sentent en sécurité. Qu'est-ce que c'est que ce fossé qui nous sépare ? C'est qu'il y a deux France, il y a notre France à nous, la France des quartiers, la France des immigrés, des gens d'origine étrangère, des chômeurs, des cas sociaux, et il y a la France des autres, ceux qui se sentent rassurés par les voitures de police.

Et on a tous en tête, quand on se fait contrôler, des histoires de bavures, on se dit : « ça pourrait être moi », et plus on grandit, plus on pense à ça.



## RÉPERCUSSIONS SUR LA SÉCURITÉ ET L'ORDRE PUBLIC

Les parents, angoissés par les possibles réactions de leurs enfants face à un contrôle de police, s'en inquiètent très souvent, car ils savent bien à quel point le fait de se sentir mis à part et humilié de façon répétée peut leur faire mal. Cette anxiété est redoublée par la présence, en toile de fond, d'une culture commune, d'un discours collectif fait d'anecdotes mettant en scène la peur des violences policières. Des histoires de « bavures », d'individus ayant trouvé la mort entre les mains de la police au cours des dix dernières années, circulent ainsi via les médias, les réseaux sociaux ou le bouche-à-oreille ; elles instaillent la crainte que les contrôles policiers ne puissent que trop aisément « mal tourner » et dégénérer, avec des conséquences extrêmes.<sup>11</sup>

Début novembre 2005, Bouna Traoré, Zyed Benna, et Muhittin Altun, âgés respectivement de 15 ans, pour le premier, et 17 ans pour ses deux camarades, rentraient un soir d'un match de foot dans une banlieue de Paris, lorsqu'une camionnette de la police a croisé leur route. Bien qu'ils n'aient rien fait d'illégal, ils ont pris la fuite par crainte d'un contrôle policier et se sont réfugiés dans un transformateur électrique. Bouna et Zyed en sont morts, tandis que Muhittin a été sévèrement brûlé sur tout le corps.

Les émeutes qui s'en sont suivies ont constitué le pire épisode de violences urbaines dans l'histoire française contemporaine. Bien sûr, le mécontentement exprimé par les émeutiers ne se limitait pas aux seuls contrôles d'identité. Toutefois, en France comme aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Suède et ailleurs, le contrôle policier a bien été l'étincelle fatale qui a mis le feu aux poudres, réveillant les tensions latentes entre les citoyens français, notamment les minorités visibles, et leur police.

Si les émeutes de 2005 demeurent uniques par leur ampleur et par les proportions qu'elles ont prises, les épisodes de troubles à plus petite échelle, déclenchés par des contrôles d'identité discriminatoires qui tournent mal, sont courants.<sup>12</sup> En août 2012, suite au contrôle d'un jeune homme qui assistait à des funérailles, des émeutes ont éclaté à Amiens, au cours desquelles des coups de feu ont été tirés en direction de la police.<sup>13</sup> La colère et la frustration face à la manière discriminatoire dont sont menés les contrôles d'identité sont donc un facteur crucial de la grande majorité des émeutes significatives qui ont éclaté en France au cours des dernières décennies.<sup>14</sup>

Les émeutes représentent bien sûr la réaction la plus extrême, mais par ailleurs, le travail de patrouille des agents se fait de plus en plus difficile. Ceux-ci doivent en effet composer avec une coopération réduite des populations, quand ils ne rencontrent pas une hostilité affichée, en particulier de la part des plus jeunes. Il arrive également que les agents soient agressés. Les missions et les services de base de la police en sont bien sûr affectés, et ce sont à la fois la sécurité des populations et celle des policiers qui se trouvent ainsi mises en péril. Ces problèmes sont en lien direct avec la perte de confiance et de légitimité qui touche une police dont les pratiques apparaissent teintées de discrimination et d'injustice.



Latifa El Boukhari | ASSISTANTE SOCIALE | LILLE

Dans mon travail, je vais voir des jeunes de 15-16 ans, je discute avec eux, on parle de l'école et d'autres sujets... Et à chaque fois c'est la même chose, tout le temps, c'est répétitif et fatigant. Mais à force, ils en ont marre. Ils sortent de l'école avec leur cartable, la police vient et les contrôle... Ils sont très jeunes quand ça commence, donc après, en grandissant, ils gardent une haine de la police. Dès leur plus jeune âge, on les persécute. Moi, je le vois tous les jours. C'est complètement fou. Et c'est ce qui fait qu'après, à 19-20 ans, ils provoquent des émeutes, ils se bagarrent avec la police. J'ai peur de ce qui peut se passer entre mes enfants et la police à l'avenir. Bien sûr que ça fait peur, ça fait vraiment peur.



## UNE PERTE DE CONFIANCE DONT L'EFFICACITÉ POLICIÈRE NE PEUT QUE PÂTIR

Un sondage conduit en 2010 par l'Institut national d'études démographiques (INED) montrait que les niveaux de confiance envers la police étaient relativement élevés parmi la population majoritaire, comme parmi les immigrants originaires du sud de l'Europe et leurs descendants. En revanche, les immigrants originaires d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne, ainsi que leurs descendants, qui subissent les contrôles d'identité de façon disproportionnée, témoignaient à l'égard des forces de l'ordre d'un degré de confiance nettement plus réduit. Ce phénomène était particulièrement marqué au sein de la seconde génération. C'était également le cas pour les personnes, majoritairement noires, originaires des départements et territoires français d'outre-mer.

Cette enquête mettait également en évidence une nette corrélation entre les groupes faisant état de contrôles d'identité plus fréquents et répétés, et un moindre degré de confiance dans la police.



La plupart des minorités visibles en France font l'objet de ces contrôles d'identité à répétition, et leurs membres sont également plus fréquemment palpés et fouillés que les Français « blancs ». En 2010, l'organisme de surveillance de la police signalait qu'une proportion très élevée de contrôles donnaient lieu à une fouille ; par ailleurs, des rapports d'ONG ont aussi mis au jour la généralisation des fouilles et palpations touchant plus particulièrement les enfants.<sup>15</sup>

L'étude de l'INED montrait que seuls 25% des personnes qui n'ont pas subi de contrôle au cours de l'année écoulée exprimaient un manque de confiance envers la police, contre 54% des personnes qui avaient été contrôlées. Le volet français de l'enquête Eurojustis (2011) révèle, de son côté, que les interactions négatives avec la police créent un sentiment de méfiance qui s'étend également aux personnes qui vivent ces expériences de façon indirecte, par exemple en étant témoins d'un tel traitement ou en entendant parler par un membre de la famille ou un voisin. Cette érosion de la confiance est d'autant plus prononcée que le contrôle est intrusif, et qu'il comprend également une palpation ou une fouille.

Le plus inquiétant, c'est que la perte de confiance envers la police, combinée avec la peur de celle-ci, affecte très concrètement, et de plus d'une façon, les relations entre les forces de l'ordre et les citoyens. Lorsque la confiance dans la police s'effondre, les populations deviennent réticentes à signaler à la police les activités criminelles ou suspectes, et se montrent peu disposées à coopérer et à fournir des renseignements.<sup>16</sup> Il est de ce fait plus difficile, sinon impossible pour la police

d'avoir connaissance des délits et des activités suspectes qui peuvent prendre place dans un quartier donné. Les policiers ont alors du mal à réunir les informations essentielles qui leurs permettraient de prévenir ou de résoudre les crimes, délits et autres désordres. À mesure que le travail de maintien de l'ordre se complique et que son efficacité est ainsi entravée, la sécurité du public en pâtit à son tour. Des recherches récentes montrent, sondages et enquêtes à l'appui, que ces constatations, qui font écho à des dynamiques abondamment étudiées aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, s'appliquent également au cas de la France.

Les propositions visant à responsabiliser davantage le recours aux stratégies de contrôle et de fouille se heurtent à l'opposition des syndicats de policiers, même si, en privé, de nombreux agents avouent leurs inquiétudes. Ils disent craindre les répercussions d'une perte de confiance du public sur leur capacité même à effectuer leur travail de manière efficace.

**Mounir Seydi** | ÉTUDIANT EN ÉCOLE DE COMMERCE | LILLE

Ce qui a changé, c'est que pour la première fois de ma vie, je me suis dit « bah voilà, les policiers, ou la plupart d'entre eux, sont racistes ». Désormais, je ne pourrais pas faire confiance à la police, quoiqu'il puisse m'arriver. Maintenant quand je vois la police, j'ai tout de suite peur de me faire arrêter, de me faire contrôler. Auparavant, je n'avais pas ce sentiment là.



## Issa Coulibaly

ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE  
PARIS

Ce que les gens ne comprennent pas au sujet de ces contrôles abusifs, c'est que c'est une véritable violence pour ceux qui en sont les cibles. La sensation d'être traité de manière différente. La première prise de conscience d'une certaine discrimination, d'une certaine différence, d'une certaine exclusion, passe par le contrôle de police. Donc l'influence, l'importance que peuvent avoir ces contrôles de police est énorme, car la police est la seule institution en face des jeunes : à cet âge, à part l'école et les parents, il n'y a pas d'autre institution qui représente l'autorité, donc ce sont eux, les policiers, qui [tiennent ce rôle]. Les contrôles font des dégâts sur la perception que les jeunes ont de l'autorité. C'est la confiance qui est détruite, et c'est la méfiance qui s'installe. De plus, si on généralise, c'est toute l'autorité de l'État qui est mise en cause : la police, c'est aussi l'État, la République, la nation. C'est donc la confiance envers toutes les institutions qui est atteinte.







## Stéphane Lievin

BRIGADIER CHEF ET DÉLÉGUÉ NATIONAL DU SYNDICAT UNITÉ SGP POLICE-FO | ORLÉANS

Si la population a le sentiment que la police n'est pas au service des concitoyens, mais au service de l'État, des statistiques, des chiffres qui seront ensuite exploités politiquement, il est bien évident qu'elle ne va pas accompagner sa police, qu'elle ne va pas fournir facilement du renseignement exploitable devant la justice. La confiance de la population nous amène du renseignement, nous amène la connaissance de ce qui se passe dans le quartier, en bien comme en mal.

# SORTIR DE L'ORNIÈRE : RECONSTRUIRE LA CONFIANCE ET ASSAINIR LES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA POPULATION

**Si sérieux que soient ces problèmes, il reste possible de réparer les dégâts.** Les habitants des zones où la situation est tendue ont bien conscience que les dynamiques qui l'emportent actuellement sont destructrices, et ils veulent voir les choses progresser. Au cours de réunions tenues à Paris et en banlieue parisienne en 2011 et 2012, les habitants, tout en se plaignant de subir un traitement inéquitable, manifestaient un désir partagé de reconstruire les relations entre la police et les communautés. Ils souhaitaient une amélioration des services offerts par la police, et davantage de sécurité dans leur quartier. Les agents de police exprimaient des sentiments similaires.

Ces derniers temps, le gouvernement français a commencé à y prêter une oreille plus attentive. Le président François Hollande, répondant aux préoccupations croissantes de l'opinion publique face à ces questions, s'est ainsi engagé dans son programme électoral de 2012 à prendre des mesures pour mettre fin aux contrôles au faciès. Malheureusement, ces promesses de campagne ne se sont pas encore traduites par des actes significatifs.

Quelques pas ont néanmoins été faits dans la bonne direction. Le gouvernement a ainsi accepté d'imposer à nouveau aux policiers le port d'un insigne bien visible, avec leur matricule. Ceci devrait permettre aux individus d'identifier plus facilement les agents dont l'attitude reste en deçà des normes de comportement auxquelles ils sont théoriquement soumis. Il est par ailleurs prévu d'apporter d'ici 2014 un certain nombre de modifications au code d'éthique de la police, où ces normes sont détaillées.

Pour autant, il ne suffira pas, pour résoudre le problème, que les policiers fassent simplement preuve d'une plus grande politesse. En effet, parmi les individus interrogés dans le cadre de l'étude CNRS / Justice Initiative de 2009, ceux qui avaient subi des contrôles répétés (ce dont les minorités visibles font davantage état que les blancs) exprimaient des réactions plus tranchées et plus négatives envers la police, et cela même lorsqu'ils notaient par ailleurs que l'attitude de celle-ci au cours du contrôle qu'ils venaient de subir avait été courtoise.

Pour mettre un terme aux contrôles au faciès et reconstruire la confiance entre les communautés issues des minorités visibles et la police, il faudra donc mettre en œuvre un ensemble de mesures bien plus large :

- La loi devrait exiger que tout contrôle d'identité repose sur un soupçon raisonnable, et que les palpations et fouilles soient fondées sur des motifs clairs.
- Les contrôles devraient être documentés, avec la remise d'un procès-verbal ou d'une attestation écrite à toute personne contrôlée. Il faudrait également exploiter ces données dans le cadre d'un suivi régulier du recours aux contrôles par les agents, afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace et équitable des prérogatives policières.
- Les agents devraient être soutenus dans leur travail par des formations et un encadrement appropriés.

Ces mesures, qui permettront de réduire le nombre de contrôles injustifiés, s'attaqueront au problème. Cependant, pour reconstruire la confiance et les bonnes relations, elles devront nécessairement s'accompagner, plus largement, d'un travail de proximité, basé sur la participation et le dialogue, auprès des populations concernées. Il conviendra également de mettre l'accent sur l'amélioration des services fournis par la police, et ce tout d'abord au sein des communautés où les relations connaissent le plus de tensions.

En l'absence de mesures énergiques de la part du gouvernement, les contrôles d'identité discriminatoires se sont poursuivis, entraînant une dégradation continue de la situation, qui touche non seulement les individus visés par les contrôles, mais aussi l'ensemble du corps social. Les idéaux républicains, sur lesquels reposent en France les valeurs du droit et de la démocratie, ne sont pas épargnés. Les pratiques de contrôle et de fouille peuvent jouer un rôle tout à fait légitime au service du maintien de l'ordre, à condition qu'elles se fondent sur des motifs individualisés et objectifs de suspicion, et non sur des stéréotypes péjoratifs.

**Les agents de police doivent donc faire preuve de modération et user de leurs prérogatives à bon escient, avec une conscience plus aiguë des éventuelles répercussions de celles-ci. Tout indique que les policiers, s'ils procèdent ainsi, en verront eux aussi les fruits. En revanche, à refuser d'entendre les avertissements, on court le risque de favoriser l'éclosion d'une société plus fragilisée, plus fragmentée, et plus dangereuse.**



# NOTES DE FIN

- 1 Fabien Jobard et René Levy, « Police, justice et discriminations raciales en France : état des savoirs », in Commission nationale consultative des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, année 2010*, Paris, la Documentation française, p. 182.
- 2 Didier Fassin, *La Force de l'Ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011, p. 26.
- 3 Voir par exemple : Michel Kokoreff, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot, 2003 ; Didier Lapeyronnie, *Ghetto Urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008; Marwan Mohammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.
- 4 Michel Kokoreff, *La Force des Quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, p. 152.
- 5 Aux termes des articles 433-5 et 433-6 du Code pénal.
- 6 Fabien Jobard, « Le nouveau mandat policier. Faire la police dans les zones dites de « non-droit », *Criminologie*, vol. 38, n°2, (automne 2005), p. 109-110.
- 7 Human Rights Watch, *La base de l'humiliation : les contrôles d'identité abusifs en France*, janvier 2012, p. 22.
- 8 Rapport d'activités de l'Inspection générale de la police nationale pour l'année 2005, tel que cité dans : Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), « Rapport au Gouvernement de la République française relatif à la visite effectuée en France par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) », CPT/Inf (2007) 44, Strasbourg, 10 décembre 2007, paragraphe 17.
- 9 Dans son rapport annuel pour 2006, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), aujourd'hui dissoute, s'inquiétait d'une « une inflation des procédures pour outrages engagées de manière trop systématique par les personnels des forces de l'ordre ». Commission nationale de déontologie de la sécurité, *Rapport 2006 au Président de la République et au Parlement*, Paris, la Documentation française, 2007, p. 29.
- 10 En 2011, 14 964 personnes ont été jugées coupables d'outrage et de rébellion à l'encontre des forces de l'ordre ; cela représente près de 2.2 % de l'ensemble des délits pénaux. Voir Ministère de la Justice, Les chiffres clés de la Justice 2012, p. 17. [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/chiffres\\_cles\\_2012\\_20121108.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2012_20121108.pdf)
- 11 Louise Fessard, « Violences policières : le déni de l'Etat », Mediapart, le 7 juin 2012.
- 12 Voir par exemple Michel Kokoreff, « Le durcissement des contrôles, ou la fabrique sociale de la haine », *Mouvements*, n°62 (avril-juin 2010).
- 13 Louise Fessard, « À Amiens, Valls demande « l'ordre républicain » et les habitants une police moins « provocatrice », Mediapart, 15 août 2012, <http://www.mediapart.fr/journal/france/150812/amiens-valls-demande-lordre-republicain-et-les-habitants-une-police-moins-prov> ; voir aussi, « Les émeutes d'Amiens peuvent-elles s'étendre ? », Marianne 2 (avec AFP), mercredi 15 août 2012, [http://www.marianne.net/Les-emeutes-d-Amiens-peuvent-elles-s-etendre\\_a221695.html](http://www.marianne.net/Les-emeutes-d-Amiens-peuvent-elles-s-etendre_a221695.html)

- 14 Voir les arguments avancés par Didier Lapeyronnie, Michel Kokoreff, *Refaire la cité*, Paris, coédition Seuil-La République des idées, 2013 ; Fabien Jobard, « Police, justice et discriminations raciales », in Didier Fassin et Éric Fassin (sous la direction de), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.
- 15 Dans son rapport annuel pour 2010, la Commission nationale de déontologie de la sécurité signalait un recours systématique aux palpations lors des contrôles effectués sur autorisation du procureur dans un secteur et une période de temps déterminés, et ce en l'absence de soupçons raisonnables. Répondant à la CNDS, le ministère de l'intérieur confirmait que ces palpations étaient monnaie courante. Voir Commission nationale de déontologie de la sécurité, *Rapport annuel 2010*, p. 36-37. Human Rights Watch, *La base de l'humiliation : les contrôles d'identité abusifs en France*, janvier 2012.
- 16 Voir notamment : Jason Sunshine et Tom R. Tyler, « The Role of Procedural Justice and Legitimacy in Shaping Public Support for Policing », *Law and Society Review*, 37 (2003), p. 513-548 ; Tom R. Tyler et Jeff Fagan, « Why Do People Cooperate With the Police ? », *Ohio Journal of Criminal Law*, 6, (2008), p. 231-275 ; Kristina Murphy, Lyn Hinds et Jenny Fleming, « Encouraging Public Cooperation and Support for Police », *Policing and Society*, vol. 18, n°2 (2008), p. 136-155 ; Lorraine Mazerolle (et collaborateurs), *Legitimacy in Policing: A Systematic Review*, Oslo, The Campbell Collaboration, 2012.

**Open Society Justice initiative**

224 West 57th Street New York, NY 10019

Phone: +1-212-548-0600

Fax: +1-212-548-4662

Email: [justice.initiative@opensocietyfoundations.org](mailto:justice.initiative@opensocietyfoundations.org)  
@OSFJustice

[www.justiceinitiative.org](http://www.justiceinitiative.org)

PHOTOGRAPHY

© Ed Kashi/VII for the Open Society Foundations

DESIGN

Ahlgrim Design Group

PRINTING

**GHP Media**

West Haven, CT

This work is licensed under a Creative Commons  
Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 Unported License.

« Nous, quand on marche en ville et qu'on voit des flics, on se sent en insécurité. Il y a pourtant des gens qui grâce à la présence policière se sentent en sécurité. Qu'est-ce que c'est que ce fossé qui nous sépare? »

Lyes Kaouah

ÉTUDIANT EN ART DRAMATIQUE | VAULX-EN-VELIN





**OPEN SOCIETY  
JUSTICE INITIATIVE**

**Open Society Justice Initiative**  
224 West 57th Street  
New York, NY 10019